

Prendre en compte l'exemplarité environnementale des projets de rénovation: les « critères de durabilité »

1 DESARTIFICIALISATION



L'artificialisation des sols est la première cause de l'érosion de la biodiversité. C'est aussi un facteur d'aggravation des risques naturels (inondations), de détérioration des paysages et du bien-être. « Renaturé » des espaces, quand c'est possible, apporte beaucoup d'avantages, dont l'amointrissement du phénomène des îlots de chaleur urbains.

2 VEGETALISATION



En ajoutant des « espaces verts » et en végétalisant la parcelle d'un bâtiment, on ne peut pas vraiment parler de « renaturation » au sens complet du terme. Néanmoins cela engendre des impacts nettement positifs parmi lesquels: le confort d'été (ombrage), des habitats pour la biodiversité, l'infiltration de l'eau dans le sol, l'absorption de CO₂, un cadre de vie agréable etc.

3 BIODIVERSITE



En revégétalisant un espace, on favorise de façon plus ou moins importante la biodiversité: par les végétaux eux-mêmes, et les abris et sources de nourritures qu'ils fourniront à un ensemble d'espèces dont insectes et oiseaux dont les effectifs sont en fort déclin. Les rénovations peuvent détruire des habitats: pourquoi ne pas compenser avec quelques actions faciles à déployer ?

4 EAU



Avec la désartificialisation et la végétalisation d'une parcelle, on favorise l'infiltration et non le ruissellement des eaux de pluies. Par ailleurs on peut profiter d'une rénovation pour installer des récupérateurs d'eaux de pluie afin d'en faire usage pour les sanitaires et l'arrosage des espaces verts limitrophes quand c'est nécessaire. On limite ainsi les gaspillages et les consommations.

5 ENERGIE



Quand cela est pertinent, l'installation et le recours aux énergies renouvelables procurent également des avantages: cela regroupe production et consommation d'énergie sur un même site (pas ou peu de déperditions liées aux réseaux), contribue à la diversification du mix énergétique et à la décarbonisation du territoire. Cela peut aussi être profitable au budget et à l'économie locale.

6 MATERIAUX



Les matériaux de construction ont tous une empreinte carbone différente. (ex: Béton: 250 à 450 kg eqCO₂/m³ – Bois: bilan CO₂ négatif) selon leurs caractéristiques techniques, leurs modes de production, leurs origines, leurs recyclages etc... A pertinence équivalente, il faut donc favoriser les matériaux aux bilans carbonés les plus faibles, voir aux bilans carbonés négatifs (stockant le CO₂).

7 EQUIPEMENTS



Pour permettre ou faciliter aux utilisateurs l'adoption de comportements vertueux, le bâtiment peut être doté d'équipements tels qu'un garage à vélos, une ou des places de parking avec borne de recharge électrique ainsi que des équipements liés à l'usage de l'eau (récupérateurs et économiseurs d'eau...).